

GRILLE DES FRAIS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

BR-01
(2010-07)

automne 2010



À joindre à votre fiche d'admission et d'inscription ou à votre bulletin de réinscription.

À la première inscription à un programme. Voir p. 13, sections 1 et 2.

1. Frais d'admission

- Admission à un programme 80 \$
- Admission comme étudiant libre 80 \$
- Changement de programme 80 \$

Numéro d'étudiant

Ligne 1 _____ \$

Une seule fois par trimestre. Voir p. 13, section 3.

2. Frais d'inscription

2.1 Frais généraux

Ligne 2 **49,00** \$

Voir p. 13, section 4.

2.2 Frais de scolarité

- Groupe A : 68,93 \$ x nombre de crédits _____ = _____ \$
- Groupe B : 188,92 \$ x nombre de crédits _____ = _____ \$
- Groupe C : 523,37 \$ x nombre de crédits _____ = _____ \$
- Groupe D : 482,06 \$ x nombre de crédits _____ = _____ \$

Ligne 3 _____ \$

Voir p. 13, section 5.

2.3 Frais liés aux services aux étudiants

3,45 \$ x nombre de crédits _____ = _____ \$

Ligne 4 _____ \$

Voir p. 13, section 6.

2.4 Frais liés à la technologie

4,18 \$ x nombre de crédits _____ = _____ \$

Ligne 5 _____ \$

Frais non remboursables et obligatoires. Voir p. 11 et p. 13, section 7.

Indiquer les sigles des cours choisis ainsi que le prix de la documentation à payer. Les étudiants qui ont déjà en main la documentation peuvent avoir à payer des frais résiduels pour les documents que nous devons remplacer. Pour connaître le montant de ces frais résiduels, consulter la note associée au cours à la page 11. Si aucune note n'est associée au cours, les frais résiduels sont de 11 \$. Inscrire le montant des frais résiduels en lieu et place du prix de la documentation.

2.5 Frais liés au matériel didactique

- sigle du cours _____ = _____ \$
- sigle du cours _____ = _____ \$
- sigle du cours _____ = _____ \$
- sigle du cours _____ = _____ \$
- sigle du cours _____ = _____ \$

Total des frais Ligne 6 _____ \$

Consulter la liste des frais et faire la somme. Voir p. 11 et p. 13, section 8.

2.6 Frais liés aux DVD facultatifs

Ligne 7 _____ \$

Voir p. 14, section 10.

2.7 Frais d'encadrement spéciaux du programme court en performance financière (0304 et 0344)

23 \$ x nombre de crédits _____ = _____ \$

Ligne 8 _____ \$

Une seule fois par trimestre. Voir p. 14, section 11.

2.8 Cotisation à l'AETELUQ

Ligne 9 **8,00** \$

Une seule fois par trimestre. Voir p. 14, section 9.

2.9 Don au Fonds de bourses capitalisé – TÉLUQ de la Fondation de l'UQAM

Ligne 10 **10,00** \$

Voir p. 14, section 12.

3. Frais applicables aux études hors Québec

Uniquement pour les cours comportant des frais de matériel didactique.

3.1 Frais d'expédition du matériel didactique

15 \$ x nombre de cours _____ = _____ \$

Ligne 11 _____ \$

Seulement sur le continent américain.

3.2 Frais d'encadrement hors Québec

25 \$ x nombre de cours _____ = _____ \$

Ligne 12 _____ \$

3.3 Frais d'examen sous surveillance

90 \$ x nombre de cours comportant un examen _____ = _____ \$

Ligne 13 _____ \$

Voir p. 14, section 13.

4. Frais liés aux cours de l'Université d'Athabasca

95 \$ x nombre de crédits _____ = _____ \$

Ligne 14 _____ \$

Total des lignes 1 à 14 _____ \$

NON, je ne désire pas souscrire au Fonds de bourses (inscrire 10 \$) (moins) Ligne 15 _____ \$

Soustraire la ligne 15 du total des lignes 1 à 14 **Total à payer** _____ \$

N. B. Le paiement de l'admission doit être effectué de façon séparée, s'il y a lieu. Voir la section Marche à suivre pour une admission ou une inscription.

LISTE DES FRAIS

liés au matériel didactique



Voir la page suivante pour les notes associées aux sigles des cours.

0\$ (Les cours suivants ne comportent pas de frais.)

ADM	DIC	ESP	INF	LIN	SCI	TED
8006	9150	4010	1130	1001	1013	3001
	9200		1160	4015	1400	6375
COM	9225	ETI	1220	4016	1405	6400
2005	9401	7002	2005		1410	6405
4001	9411	8020	3004	MGP	1415	6410
4011	9500		3062	700A		6415
4025		EUT	3067	700B	SCS	
5020	EDU	4140	3069		2013	TRA
	6005		4018	PHI		4030
	6022	FIN	6107	3010	TEC	
	6101	2210	6450		1280	
	6102	6215	9003	REL	1401	
	6402	6402	9004	7310	1403	
	6404				1404	
					1405	
					6205	
					6425	

35\$

ACA	COM	EDU	ENV	HIS	PSY	SOC
6600	1000 ²	1020	1101	1071	2018	4002
	1001	1030	2010	1072	3500 ²	
ADM	1011	1040	3012			SSI
1105	1012	1070	3024	INF	RIN	1015
1460	1021	1072	3111	2015 ²	1015	
1465	2000	1074	3140	3070	1025	TEC
1470	2007	1080	4014	5100 ²	1110	6385 ²
1700	3001	1601	4016 ²	6104	4120	
1703	3004	1611	6003			TED
2013	3010	1621 ⁴		LIN	RPL	6200
2213	3020	1631 ⁴	EUT	3001	2015	6312
2215	3021	1641	5104	3003		
2220 ²	3025	1651 ⁴	5109	4120	SAM	TRA
3005	3030 ²	1701		4130	1040	4020
3010	4000	1702	FIN	4220 ²	1045 ²	
3017	4010 ²	1703	1020		4010	
4015	4020 ²	1704	2005	LIT	4040 ²	
4025	5000	1705	2010	4001	4150	
7015	5002	6004	2013	4004	4200	
9001	5003	6013	2020	4005	4350	
9002	5004	6015 ²	3020		4500	
	5008	6016 ²	3025	MGP		
BIO	5022	6111	3030	700C ²	SCI	
1003		6200	3120		1015 ²	
1005	ECO	6310	3125	MQT	1021	
	2011	6401 ²	3130	1001		
	3003	6403 ²	6075		SCS	
	3004	6407	6076	PHI	4001	
		6450 ²		1010		
	EDM	6451 ²	FRA		SHS	
	2013	6452 ²	1002	POL	2100	
	2023	6453 ²	3005	3001	2500 ²	
	2033	6500	3006			
			3008			

65\$

ACA	COM	ESP	GEO	MAT	RIN	SOC
6300	2001	3001	1001	1000	1008	1013
	5005	4001	2001		1013	2005
ADM	5009			MKG	1014	2006
1115		EUT	HIS	3315 ²	2013	
1400	ECO	1023	1075		2015	SSI
2011	3005	4138		PHI		1003
2014	3007	5110	INF	2015	RPL	1020
2114			1165		2003	
2210 ²	EDU	FIN	1170	POL		TEC
3012	1010	6060	1250	1010	SAM	6420 ²
4010	1050	6061	6500 ²	3000	4020	TED
4020	6001	6080			4250	1270
6010	6002	6081	LIN	PSY	4300	6350
6030	6003	6113	4003	1100	4400	6375 ²
6042 ²	6301	6230	4125	1310	4450	
8000			4128	1320		TRA
	ENV	FRA			SCI	4040 ²
ANG	1110	3007	LIT		1002	
3001	3015		4002			SCS
	4012		4003			2013
	5000					

95\$

ADM	ANG	ECO	FIN	HIS	PHY	SAM
1002	1100	1300	1060	1060	2001	4050
1013	2001	2400	1062			4100
1015	4005		1064	INF	PSY	4320
1420	4008	EDU	1065 ²	1410	1013	4455
1450		6014	1200	6400	1200	
2006	DIC		1931	6460	1210	SSI
2010	9330	ESP	1932	9002	1220	1013
2015		2000	2006		1300	
2016	DRT	2001	2200 ²	LIN	3005	STA
2020	1060		3200	4002	3010	1001
2112	1080		3210 ²		4001	
2205	1910		4200	MQT		TED
4007			6050	2001	RIN	6520
6020 ²			6051	2420	1012	
7012			6053		1016	TRA
7014			6054		1022	4010 ²
7030			6070		1024	
			6071			
			6100			
			6105			
			6111 ²			
			6220 ²			
			6302			
			6307			
			6310			

220\$ (Cours non crédité : ce montant comprend tous les frais.)

ANG
0001

NOTES

liées au matériel didactique

1. Ces frais de 65 \$ ne s'appliquent qu'à la version papier de ce cours. Une version multimédia est également disponible pour la somme de 35 \$. Indiquez votre choix sur la *Fiche des choix technologiques*. Les frais résiduels pour ce cours sont de 11 \$ si vous avez déjà en main la documentation.
2. Les frais résiduels pour ce cours sont de 0 \$ si vous avez déjà en main la documentation.
3. Les étudiants désirant acquérir par l'intermédiaire de la TÉLUQ le logiciel MS Project devront ajouter 155 \$ au prix établi pour le matériel didactique. Indiquez votre choix sur la *Fiche des choix technologiques*. Les frais résiduels pour ce cours sont de 0 \$ si vous avez déjà en main la documentation.
4. Ce cours comporte des DVD (vidéo) facultatifs, dont les frais sont de 14 \$. Pour vous les procurer, remplissez le bon de commande à la page 19.

FRAIS ET REMBOURSEMENT

automne 2010



Certains des prix indiqués ci-après peuvent changer d'ici le début du trimestre.

Section 1 *Frais d'admission*

80 \$ pour le traitement de chaque demande d'admission à un programme ou à titre d'étudiant libre ou lors de la première inscription par lettre de permission. Dans le cas d'une demande d'admission à un programme de cycle supérieur (programme court de 2^e cycle, diplôme, maîtrise ou doctorat), l'étudiant qui est inscrit à un programme de premier cycle (certificat ou baccalauréat) dans un établissement du réseau de l'Université du Québec, ou qui a terminé un tel programme il y a moins de trois trimestres, n'a pas à payer de frais d'admission. Pour ce faire, il doit indiquer le nom de l'établissement et du programme en question à la section « Remarques » de la *Fiche d'admission et d'inscription*.

Section 2 *Frais de changement de programme*

80 \$ pour le traitement de tout changement de programme ou de statut (passer du statut d'étudiant régulier au statut d'étudiant libre ou inversement).

Section 3 *Frais généraux*

49,00 \$ par trimestre d'inscription. Ces frais s'appliquent aux dépenses engagées pour l'inscription des étudiants ainsi que pour la production des diplômes, des brochures et des formulaires nécessaires à la gestion des dossiers des étudiants. L'étudiant ne les paie qu'une seule fois par trimestre, quel que soit le nombre de cours auxquels il s'inscrit.

Section 4 *Frais de scolarité*

En vertu des politiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, les frais de scolarité dépendent de la citoyenneté et de la province de résidence de l'étudiant. Déterminez à quel groupe vous appartenez.

→ *Groupe A*

(68,93 \$ le crédit; 206,79 \$ le cours de trois crédits)

Citoyen canadien ou immigrant reçu qui a fourni, lors de son admission, une preuve de résidence au Québec.

Normalement, si vous êtes né au Québec, vous appartenez à ce groupe. Quant à la preuve de résidence exigée, il s'agit habituellement d'une copie lisible du certificat de naissance. Cette preuve de résidence n'est exigée qu'au moment de l'admission et détermine les frais de scolarité que l'étudiant devra payer tout au long de son programme.

→ *Groupe B*

(188,92 \$ le crédit; 566,76 \$ le cours de trois crédits)

Citoyen canadien ou immigrant reçu qui n'a pas fourni, lors de son admission, une preuve de résidence au Québec.

→ *Groupe C**

(523,37 \$ le crédit; 1 567,11 \$ le cours de trois crédits)

Quiconque suit des cours en administration et ne détient pas la citoyenneté canadienne ou n'est pas immigrant reçu au Canada, quel que soit son lieu de résidence.

→ *Groupe D**

(482,06 \$ le crédit; 1 446,18 \$ le cours de trois crédits)

Quiconque ne détient pas la citoyenneté canadienne ou n'est pas immigrant reçu au Canada, à l'exclusion des étudiants du groupe C, quel que soit son lieu de résidence.

* Pour plus de renseignements sur les étudiants des groupes C et D, consultez la section « Preuve de résidence » au début de ce document ou communiquez avec le Service d'accueil et de renseignements.

Section 5 *Frais liés aux services aux étudiants*

3,45 \$ le crédit. Ces frais s'appliquent aux dépenses engagées pour l'ensemble des services fournis aux étudiants, l'information téléphonique et le soutien au programme de prêts et bourses et d'aide financière.

Section 6 *Frais liés à la technologie*

4,18 \$ le crédit. Ces frais s'appliquent à l'évolution des infrastructures technologiques de diffusion afin d'en garantir la capacité, la fiabilité et la sécurité. Ils permettent également le soutien technologique auprès des étudiants ainsi que la gestion des codes d'accès.

Section 7 *Frais liés au matériel didactique*

Ces frais varient selon le cours (voir la liste des frais). Ils s'appliquent aux dépenses engagées pour la manutention, l'expédition et la production de la documentation (écrite, sonore, télématique) et des DVD lorsque le visionnement de ces dernières est obligatoire.

L'étudiant qui possède déjà le matériel didactique du cours auquel il s'inscrit doit payer des frais résiduels pour les documents que nous devons lui remplacer. Il doit indiquer le montant de ces frais dans la *Grille des frais d'admission et d'inscription* (p. 9) et joindre cette dernière à sa *Fiche d'admission et d'inscription* ou à son *Bulletin de réinscription*. Les frais résiduels sont de

11 \$, sauf indication contraire dans la liste des frais liés au matériel didactique pour le cours en question.

Section 8 *Frais liés aux DVD facultatifs*

Ces frais varient selon le cours (voir la liste des frais). Ils s'appliquent aux dépenses engagées pour le repiquage, la manutention et l'expédition des DVD. Pour commander un DVD, utilisez le formulaire *Achat de DVD* inclus dans ce document.

Section 9 *Don au Fonds de bourses capitalisé – TÉLUQ de la Fondation de l'UQAM*

La TÉLUQ perçoit, au nom de la Fondation, le don fait par l'étudiant. Ce don est fixé à 10 \$ par trimestre et est demandé à tous les étudiants admis à l'un de nos programmes ainsi qu'à nos étudiants libres. Un reçu fiscal est remis par la TÉLUQ. L'étudiant qui ne désire pas souscrire à la Fondation doit l'indiquer dans la *Grille des frais d'admission et d'inscription*.

Section 10 *Frais d'encadrement spéciaux du programme court en performance financière*

Les étudiants de ce programme doivent déboursier des frais d'encadrement spéciaux de 23 \$ le crédit.

Section 11 *Cotisation à l'AETELUQ*

La TÉLUQ perçoit la cotisation pour le compte de l'Association étudiante de la Télé-université. Le montant de cette cotisation s'élève à 8 \$ par trimestre. Tous les étudiants admis à un programme de la TÉLUQ, les étudiants inscrits à nos cours par lettre de permission ainsi que les étudiants libres sont assujettis à cette cotisation.

Section 12 *Frais applicables aux études hors Québec*

En plus des frais normaux énumérés ci-dessus, l'étudiant qui désire s'inscrire à un ou plusieurs cours de la TÉLUQ alors qu'il n'habite pas au Québec doit acquitter des frais supplémentaires.

→ *Frais d'envoi postal*

Des frais de 15 \$ par cours s'ajoutent pour l'expédition du matériel didactique à l'extérieur du Québec. Ils ne s'appliquent pas si le cours ne comporte pas de matériel didactique.

→ *Frais d'encadrement hors Québec*

Des frais de 25 \$ par cours s'ajoutent pour couvrir différents frais liés au travail d'encadrement des personnes tutrices. Ces frais ne sont applicables que sur le continent américain.

→ *Frais d'examen sous surveillance*

L'étudiant doit acquitter un droit de 90 \$ pour chaque examen sous surveillance passé à l'extérieur du Québec. Ces frais permettent de défrayer les coûts globaux encourus par la Télé-université pour la passation d'examens à l'étranger. Il est possible de vérifier si un cours comprend un examen sous surveillance dans la section « Cours et activités » de l'*Annuaire des cours* ou dans le site Web de la TÉLUQ (www.telug.uqam.ca).

Section 13 *Frais liés aux cours de l'Université d'Athabasca*

L'étudiant de la TÉLUQ résident du Québec qui désire s'inscrire à un cours de l'Université d'Athabasca doit déboursier 95 \$ par crédit. Ce montant comprend les frais généraux (si l'étudiant ne s'inscrit à aucun cours de la TÉLUQ au même trimestre), les frais de scolarité, les frais liés aux services aux étudiants et les frais liés au matériel didactique. L'étudiant ne doit déboursier la cotisation à l'AETELUQ que s'il s'inscrit également à un cours de la TÉLUQ. En cas d'abandon de cours, ce sont les règles de l'Université d'Athabasca qui s'appliquent.

Section 14 *Frais liés aux études dans une autre université*

L'étudiant de la TÉLUQ qui est autorisé par le responsable de son programme à s'inscrire à un cours dans une autre université au Québec, acquitte à la TÉLUQ les frais généraux, les frais de scolarité normaux, la cotisation à l'AETELUQ et les frais liés aux services aux étudiants : il ne débourse pas de frais liés au matériel didactique. L'étudiant de la TÉLUQ qui est autorisé par le responsable de son programme à s'inscrire à un cours dans une université hors Québec n'acquitte à la TÉLUQ qu'un droit administratif de 25 \$.

L'étudiant d'une autre université du Québec qui est autorisé à s'inscrire à un cours de la TÉLUQ acquitte auprès de son université les frais de scolarité normaux : il ne débourse à la TÉLUQ que les frais liés au matériel didactique et, s'il y a lieu, les frais liés aux DVD.

L'étudiant d'une université hors Québec qui est autorisé à s'inscrire à un cours à la TÉLUQ doit acquitter, auprès de la TÉLUQ, l'ensemble des frais applicables. Le paiement de ces frais doit être joint à son inscription.

Pour déterminer les frais d'admission, les frais d'inscription et, s'il y a lieu, les frais applicables aux études hors Québec, utilisez la *Grille des frais d'admission et d'inscription* ci-jointe.

AUTRES FRAIS

Depuis le trimestre d'été 2002, des frais sont exigés pour les services suivants :

→ *Report de la date de fin d'un cours.* L'étudiant qui souhaite obtenir un report de la date de fin du cours auquel il est inscrit doit adresser une demande écrite au Bureau du registraire et joindre à sa demande un paiement de 60 \$. Cette demande doit nous parvenir avant la date officielle de fin du cours. Un report a une durée fixe de quatre mois et un seul report peut être accordé. Cette nouvelle politique n'est applicable que pour les inscriptions effectuées après le trimestre d'hiver 2002.

→ *Examen sous surveillance.* L'étudiant peut devancer ou reporter une seule fois la date de l'examen auquel il a été convoqué. S'il souhaite modifier une seconde fois la date de l'examen, il doit en faire la demande par écrit au Bureau du registraire et joindre à sa demande un paiement de 50 \$. Cette

nouvelle politique n'est applicable que pour les inscriptions effectuées après le trimestre d'hiver 2002.

- *Grade de bachelier par cumul.* La personne qui désire se voir décerner un grade de bachelier par cumul doit en faire la demande à la Direction des études. Pour l'ouverture et l'étude du dossier, un droit de 80 \$ est exigé. Ce montant est déduit des frais d'admission et d'inscription de l'étudiant qui est admis ou qui s'inscrit au cours des trois trimestres suivant l'analyse du dossier et l'avis de la Direction des études.
- *Attestation de réussite d'un programme court.* L'étudiant qui n'a pas été admis à un programme court, mais qui en a rempli les conditions, peut demander par écrit au Bureau du registraire qu'une attestation lui soit décernée. Il doit joindre un paiement de 80 \$ à sa demande. D'autres conditions s'appliquent. Voir les *Règles particulières* (« Règle n° 3 : Programme court ») dans le site Web de la TÉLUQ.

AUTRES MODALITÉS FINANCIÈRES

Les modalités de paiement

Tous les frais sont payables à l'inscription par chèque ou mandat-poste à l'ordre de la Télé-université; on peut utiliser les cartes de crédit VISA ou MasterCard. Pour ce dernier mode de paiement, remplir le coupon ci-joint. Un solde impayé 45 jours après la date d'inscription entraîne une pénalité pour retard de paiement de 25 \$.

Les frais occasionnés par une provision insuffisante, un arrêt de paiement ou toute autre raison bancaire sont de 25 \$.

Les relevés de compte et reçus officiels

Un relevé de compte est joint à la confirmation d'admission et d'inscription; nous invitons les étudiants à l'utiliser pour se faire rembourser par leur employeur. Quant au reçu officiel aux fins fiscales, il est émis chaque année en février et couvre les trimestres d'hiver, d'été et d'automne de l'année précédente.

Pour recevoir un duplicata d'un relevé de compte ou d'un reçu officiel aux fins fiscales, on doit en faire la demande par écrit à la Direction des ressources financières et déboursier 6 \$ pour chacun des trimestres.

Les copies additionnelles

Pour recevoir une copie d'un relevé de notes ou d'une attestation de fin de programme ou toute copie additionnelle mise sous enveloppe séparée, l'étudiant doit en faire la demande par écrit au Bureau du registraire et déboursier 10 \$. Pour chaque copie additionnelle, les frais sont de 1 \$.

Y A-T-IL DES FRAIS REMBOURSABLES?

Les frais ci-dessous sont remboursés seulement si l'étudiant présente une demande écrite de modification d'inscription, conformément aux règles applicables à l'abandon avec remboursement.

Frais remboursables

- Frais de scolarité.
- Frais liés aux services aux étudiants.
- Frais d'encadrement téléphonique hors Québec.
- Frais d'examen sous surveillance hors Québec. (Seulement si l'examen n'a pas lieu).
- Frais liés à la technologie.

Frais non remboursables

- Frais d'admission.
- Frais de changement de programme.
- Frais généraux sauf si la TÉLUQ, au trimestre visé, supprime le ou les cours auxquels l'étudiant était inscrit.
- Frais liés aux DVD lorsque le visionnement est facultatif.
- Frais liés au matériel didactique (contrairement à ce qui peut être indiqué dans le *Guide d'étude* de certains cours).
- Frais d'expédition du matériel didactique hors Québec.
- Frais d'examen sous surveillance hors Québec (si l'examen a lieu).
- Cotisation à l'AETELUQ.
- Don au Fonds de bourses capitalisé – TÉLUQ de la Fondation de l'UQAM.
- Frais sous Autres frais.
- Frais sous Autres modalités financières.

AIDE FINANCIÈRE

Programme d'aide financière (prêts et bourses) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

Certains étudiants peuvent bénéficier du programme de prêts et bourses offert par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Les critères d'attribution de l'aide de même que les données quantitatives concernant les montants maximaux de prêts, les dépenses admises et les contributions diverses font l'objet d'une diffusion officielle dans la brochure intitulée *Une aide à la portée des étudiants* ou dans le site Web du Ministère (www.afe.gouv.qc.ca).

Aide financière de la TÉLUQ

La TÉLUQ offre de l'aide financière, aux trimestres d'automne et d'hiver seulement, aux personnes qui répondent aux critères généraux d'admission et qui bénéficient des programmes gouvernementaux Soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale (Québec) et Sécurité du revenu de la vieillesse (Canada), ou qui ont un faible revenu. Cette aide correspond à une exemption des frais de scolarité pour un trimestre, jusqu'à un maximum de six crédits. L'attribution de cette aide financière est assujettie à des critères de persévérance et de réussite des études.

Programmes d'aide du Canada et des autres provinces

Il est possible pour des étudiants non québécois d'obtenir de l'aide financière du gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une autre province.